

# UGC ILLIMITÉ

INFORMATION  
DE REACTIVATION  
DE VOTRE ABONNEMENT  
ILLIMITÉ

Neuilly sur Seine, le 15/05/2007

Réf. : 150507001

Cher abonné,

Nous avons bien reçu votre demande de remboursement des frais de réactivation.

Conformément à la clause 7.1 des Conditions Générales d'Abonnement UGC ILLIMITÉ, ces frais qui s'élèvent à 15,24 € ne peuvent en aucun cas être remboursés.

Nous ne pouvons donc répondre favorablement à votre demande.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer nos sincères salutations.



Francis Barbier  
Directeur Relation Client